

Déclaration d'ITW sur les droits de l'homme et l'esclavage moderne

La présente Déclaration concerne notre exercice fiscal clôturé au 31 décembre 2024. Elle décrit les activités d'Illinois Tool Works Inc. et de ses filiales consolidées (la « Société », « ITW », « nous », « notre » et « nos ») afin de promouvoir le respect des droits de l'homme, y compris l'élimination du travail forcé et de la traite des êtres humains (collectivement désignés dans les présentes par le terme « esclavage moderne ») et du travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, et de promouvoir des conditions de travail décentes.

ITW reconnaît que notre impact s'étend bien au-delà de nos murs. Pour renforcer notre impact positif sur notre monde commun, nous engageons à favoriser la responsabilité dans l'ensemble de notre chaîne de valeur, par le biais de l'impact de nos produits, ainsi que via notre réseau mondial de fournisseurs

Nous avons préparé cette Déclaration pour nous conformer à la loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement, à la loi britannique sur l'esclavage moderne, à la loi du Commonwealth australien sur l'esclavage moderne, la loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et sur le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et à la loi norvégienne sur la transparence (désignées dans leur ensemble les « Lois »). Cependant, toutes les entités qui font partie de la Société ne sont pas soumises à ces Lois. Dans la mesure où elles sont applicables, les pages de signature de la présente Déclaration comprennent des informations supplémentaires spécifiques aux entités tenues de préparer une déclaration en vertu d'une ou de plusieurs Lois.

Notre entreprise et notre chaîne d'approvisionnement

La société, dont le siège social se trouve à Glenview, Illinois, États-Unis, et qui est cotée à la Bourse de New York, est un fabricant mondial décentralisé d'une gamme diversifiée de produits et d'équipements industriels. ITW emploie environ 44 000 personnes dans 86 divisions réparties dans 51 pays.

Les opérations d'ITW sont organisées et gérées sur la base d'offres de produits et de marchés finaux similaires et sont présentées à la direction générale sous la forme des sept segments suivants : Équipementiers automobiles ; équipement alimentaire ; test & mesure et électronique ; soudage ; polymères & fluides ; produits de construction et produits spécialisés. La Société possède et exploite plus de 400 usines et installations qui s'approvisionnent à leur tour auprès de milliers de fournisseurs situés dans plus 100 pays. Les divisions d'ITW vont des équipementiers aux fournisseurs de niveau 1, 2, 3, voire de niveau 4, en fonction du marché desservi.

Lorsque cela est possible, nous cherchons à entretenir des relations à long terme avec des fournisseurs locaux afin de nous aider à nous approvisionner de manière responsable et à réduire le risque d'approvisionnement auprès de fournisseurs qui ne répondent pas à nos normes. En

2024, dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement, environ 85 % des dépenses mondiales ont été effectuées auprès de fournisseurs situés dans une zone qui s'aligne sur la stratégie d'ITW relative à l'achat de matériaux auprès de fournisseurs situés dans des régions où nous fabriquons et vendons des produits.

Nos politiques et notre approche des droits de l'homme

La culture d'ITW est l'un des principaux moteurs de notre stratégie d'entreprise et englobe nos valeurs fondamentales d'intégrité, de respect, de confiance, de risque partagé et de simplicité. Dans nos valeurs fondamentales, nous intégrons les principes du Pacte mondial des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur les principes et droits fondamentaux au travail. Nos valeurs fondamentales, transmises dans toute l'Entreprise, appellent à faire preuve des normes d'éthique les plus élevées dans toutes les interactions avec toutes les parties prenantes.

Nos valeurs fondamentales, le <u>Code de Conduite d'ITW</u>, la <u>Politique des Droits de l'Homme</u>, le <u>Code de Conduite des Fournisseurs</u>, les <u>Attentes des Fournisseurs</u>, la <u>Politique des Matériaux responsables</u> et la présente déclaration constituent ensemble le cadre général de conformité en matière de droits de l'homme et de conditions de travail décentes, dans l'ensemble de notre entreprise.

Notre Code de Conduite reflète notre engagement en faveur d'un lieu de travail sûr et sain pour nos collègues et nos partenaires commerciaux. Nous ne tolérons jamais la violence, les menaces ou l'intimidation physique dans nos installations. Nous favorisons une culture de sécurité proactive avec pour objectif zéro accident.

Nous pensons que les risques d'esclavage moderne dans nos entreprises sont éloignés étant donné la nature de nos activités et de notre main-d'œuvre couplée à nos politiques, à nos procédures internes et à nos valeurs fondamentales fortes. Lorsque nous avons identifié des risques inhérents aux fournisseurs, comme expliqué ci-dessous, nous avons établi des procédures et nous avons œuvré dans l'esprit d'une amélioration continue pour atténuer les risques de contribuer ou d'être liés à l'esclavage moderne dans nos chaînes d'approvisionnement.

Codes de conduite

Le Code de Conduite d'ITW exige de se conformer aux exigences des droits de l'homme à travers le monde, notamment aux lois en matière de respect de l'environnement, de la santé et de la sécurité qui protègent le bien-être des employés et promeuvent des conditions de travail décentes, ainsi qu'aux lois contre l'esclavage, la traite d'êtres humains et le travail des enfants. Le Code de Conduite d'ITW s'applique à tous nos collègues, directeurs, entreprises et filiales dans le monde entier.

Le <u>Code de Conduite des Fournisseurs</u> d'ITW tient nos fournisseurs responsables des mêmes normes de conduite énoncées dans le Code de Conduite d'ITW. Le Code de Conduite des

Fournisseurs exige de nos fournisseurs qu'ils traitent tous les travailleurs avec dignité et respect, et leur interdit spécifiquement d'employer des personnes de moins de 15 ans ou de s'approvisionner sciemment auprès de fournisseurs associés à la traite des êtres humains. Par ailleurs, il interdit toute discrimination illégale et toute forme de traitement inhumain, y compris le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les châtiments corporels, la coercition mentale ou physique ou les abus verbaux. Le Code de Conduite des Fournisseurs demande également à nos fournisseurs de déployer des efforts raisonnables pour s'assurer que leurs fournisseurs sont conformes à nos politiques. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment au Code de Conduite des Fournisseurs, et nous ne faisons pas sciemment affaire avec des fournisseurs qui enfreignent des lois en matière de des droits de l'homme ou de santé et de sécurité.

Les Fournisseurs sont tenus de mettre en place et gérer une procédure d'assurance de conformité au Code de Conduite des Fournisseurs d'ITW. Cela inclut la communication des exigences du Code à tous les employés, sociétés affiliées, distributeurs, sous-traitants, agents et autres représentants du fournisseur qui fournissent des produits ou des services à ITW ou aux clients d'ITW au nom d'ITW. Toute infraction au Code de Conduite des Fournisseurs peut se traduire par la résiliation immédiate des relations du fournisseur avec ITW.

Nous avons également publié les <u>Attentes des Fournisseurs</u> qui énoncent notamment les attentes d'ITW selon lesquelles les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables, y compris les lois contre l'esclavage, la traite des êtres humains et le travail des enfants, ainsi que d'autres lois relatives aux droits de l'homme.

Notre <u>Politique des Droits de l'Homme</u> énonce l'engagement d'ITW en matière de droits de l'homme sur le lieu de travail. Cela comprend notamment la fourniture d'un lieu de travail qui protège le bien-être et la sécurité des employés et le respect de toutes les lois applicables, notamment les lois concernant l'esclavage moderne et le travail des enfants.

Domaines de risque dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement

Nous pensons que les risques d'incidences négatives sur les droits de l'homme, de violations matérielles des conditions de travail, d'esclavage moderne et de travail des enfants dans nos entreprises sont faibles étant donné la nature de nos activités et de notre main-d'œuvre couplée à nos politiques, à nos procédures internes et à nos valeurs fondamentales fortes (telles que décrites dans la présente Déclaration). Vous trouverez ci-dessous des informations concernant le risque d'incidences négatives sur les droits de l'homme que nous avons identifié dans notre chaîne d'approvisionnement.

Conditions de travail non sécurisées. Notre Stratégie de Sécurité d'Entreprise et notre Politique de Sécurité reposent sur les principes fondamentaux suivants : objectif zéro accident ; partage de la responsabilité en matière de sécurité (entreprise et personnel) ; approche proactive axée sur la prévention des accidents ; philosophie d'amélioration continue ; et respect des lois et réglementations nationales, régionales et locales applicables en matière de santé et de sécurité. Depuis le lancement de notre Stratégie actuelle de Sécurité d'Entreprise en 2016, le taux total

d'incidents enregistrables et le taux d'incidents avec perte de temps d'ITW ont diminué d'environ 40 %.

Esclavage moderne. Nous reconnaissons que l'esclavage moderne est un risque dans les chaînes d'approvisionnement de la fabrication. La nature étendue de notre chaîne d'approvisionnement en matériaux nous oblige à faire affaire avec un grand nombre de fournisseurs, dans diverses juridictions, dont certaines peuvent être considérées comme présentant un risque élevé d'esclavage moderne. Un risque d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement est le travail forcé qui pourrait se produire à notre insu, en violation de nos politiques. Bien que nous soyons convaincus que nos politiques et procédures existantes sont efficaces pour atténuer ce risque chez nos fournisseurs directs, le travail forcé pourrait avoir lieu à des niveaux supérieurs de la chaîne d'approvisionnement, dont nous pouvons être éloignés de plusieurs niveaux. En vertu de notre Code de Conduite des Fournisseurs, il leur est interdit de s'approvisionner en produits ou d'utiliser des services auprès d'entités associées à l'esclavage moderne.

Nous reconnaissons qu'il existe des risques potentiels liés à la production de certaines marchandises et à l'utilisation de main-d'œuvre temporaire dans nos chaînes d'approvisionnement. Conformément aux principes directeurs 17 et 24 des Nations unies, nous évaluons les produits que nous achetons par rapport aux normes américaines. La liste des biens produits par le travail des enfants ou le travail forcé du ministère du travail pour les pays et les industries sujets à l'esclavage moderne afin d'aider à identifier les fournisseurs à haut risque. ITW effectue également des recherches internes sur les risques liés à l'esclavage moderne en utilisant d'autres ressources du gouvernement américain et d'organisations non gouvernementales, y compris l'examen des Withhold Release Orders (« WRO ») émises par les douanes et la protection des frontières américaines, le cas échéant. Qui plus est, nous hébergeons un site web interne pour nos entreprises qui contient des informations pertinentes sur les douanes mondiales. ITW mène également des actions de sensibilisation auprès des fournisseurs dans le cadre de ses enquêtes sur le pays d'origine des minerais des conflits, participe à des groupes industriels concernés et s'engage avec d'autres parties prenantes concernées.

Mesures visant à atténuer les risques liés aux droits de l'homme et aux conditions de travail

Nous menons les activités décrites ci-dessous afin d'atténuer les risques liés aux incidences négatives sur les droits de l'homme et d'assurer des conditions de travail dans notre entreprise et dans nos chaînes d'approvisionnement. L'objectif des processus d'ITW est l'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Conformément à notre structure d'exploitation décentralisée, *chacune de nos entreprises* est tenue d'évaluer et de traiter les risques relatifs aux droits humains, notamment ceux concernant l'esclavage moderne et le travail des enfants, dans leur propre entreprise et dans leur chaîne d'approvisionnement, en fonction de leur profil d'activité et de risque particulier. Toutefois, l'équipe de conformité des entreprises ITW gère des formations pour nos collègues dans le monde entier, le cas échéant, y compris des formations sur la manière d'identifier ou d'éviter le harcèlement sur le lieu de travail ou

d'atténuer les risques liés à l'esclavage moderne. De plus, nos unités commerciales doivent fonctionner conformément à nos valeurs fondamentales et à toutes les autres politiques et procédures d'ITW décrites dans la présente Déclaration.

Évaluation des risques et des fournisseurs ; vérification des chaînes d'approvisionnement.

Nos entreprises évaluent les fournisseurs potentiels lors de la sélection des fournisseurs et périodiquement par la suite, sur la base des risques financiers, juridiques et de sanctions. L'évaluation peut inclure des mesures visant à évaluer les risques liés aux droits de l'homme, telles qu'un questionnaire destiné à demander au fournisseur des informations sur les processus de fabrication, le contrôle de la qualité, la livraison, la technologie et d'autres informations relatives à la gestion globale de l'entreprise du fournisseur. Certaines de nos entreprises contrôlent également leurs fournisseurs au moyen d'un système qui mesure le risque inhérent, le risque du site et les contrôles de gestion relatifs aux facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance. Les résultats sont analysés et une amélioration continue est appliquée dans la mesure du possible. Ce système est disponible pour d'autres entreprises ITW qui souhaitent l'utiliser.

Nous continuons à réfléchir à la meilleure manière de soutenir et d'améliorer notre cadre et nos processus afin de mieux identifier et répondre aux risques relatifs aux droits de l'homme dans nos chaînes d'approvisionnement et d'évaluer l'efficacité de notre programme.

Audits. Avant de faire des affaires avec un fournisseur, une visite sur site du fournisseur peut être effectuée par le personnel d'ITW afin de confirmer les capacités globales du fournisseur en matière de fabrication, de qualité, de livraison et de technologie, et d'évaluer le risque global du fournisseur. De plus, après avoir commencé à faire affaire avec un fournisseur, des visites sur le site du fournisseur peuvent être effectuées périodiquement par le personnel d'ITW. Bien que l'objectif spécifique des visites sur place ne soit généralement pas d'évaluer les risques liés aux droits de l'homme, le non-respect du Code de Conduite des Fournisseurs d'ITW, qui définit nos attentes en matière de respect des droits de l'homme et de garantie de conditions de travail décentes, peut être identifié au cours de l'évaluation globale des fournisseurs. Nous pensons que les visites sur place des fournisseurs par le personnel d'ITW découragent les conditions de travail abusives et les violations des droits de l'homme. Si une violation des droits de l'homme devait être identifiée, ITW prendrait les mesures appropriées pour remédier à la situation.

Conditions du contrat. Nos Conditions générales d'achat prévoient que les fournisseurs directs doivent se conformer à toutes les lois applicables contre l'esclavage moderne et le travail des enfants et exigent que les fournisseurs directs se conforment à notre Code de Conduite des Fournisseurs.

Certifications des fournisseurs. Sur la base de notre évaluation du risque fournisseur, nous demandons aux fournisseurs identifiés comme pouvant présenter un risque élevé d'examiner et de signer notre Code de Conduite des Fournisseurs. En outre, nous exigeons des fournisseurs qui nous vendent des volumes très élevés de produits contenant de l'étain, du tantale, du tungstène et/ou de l'or qu'ils certifient l'origine des minéraux afin de déterminer si ces minerais ou matériaux peuvent soutenir un conflit. De plus, bien que le cobalt et le mica soient des minéraux non

réglementés, certaines divisions d'ITW peuvent collecter et communiquer des informations concernant ces minéraux à la demande du client. Ce processus de certification vise à identifier et à atténuer les risques d'esclavage moderne, de travail des enfants et d'autres violations des droits de l'homme.

Mécanismes de grief. Tous les collègues d'ITW sont encouragés à faire part de leurs préoccupations en matière d'éthique ou de conformité par différents canaux, notamment auprès de leur équipe de direction locale, du service juridique, de l'audit interne ou de la <u>Ligne d'Assistance confidentielle d'ITW</u>. ITW s'associe à un fournisseur tiers qui fournit un système de signalement confidentiel en ligne et par téléphone dans tous les pays dans lesquels ITW exerce ses activités. Les rapports en ligne sont disponibles en 16 langues et les rapports par téléphone en plus de 200 langues. La Ligne d'Assistance confidentielle d'ITW est également accessible aux fournisseurs et autres parties prenantes externes. ITW applique une politique de non-représailles en cas de signalement de bonne foi. Tous les rapports font l'objet d'une enquête rapide et appropriée, et des mises à jour régulières sont fournies au Comité d'Audit du conseil d'administration.

Formation et responsabilité interne

Équipe de conformité. Les employés de nos unités commerciales décentralisées sont impliqués dans les efforts de conformité et sont responsables de l'atténuation des risques liés aux droits de l'homme et aux conditions de travail dans notre entreprise et dans nos chaînes d'approvisionnement. Au niveau de l'entreprise, nous disposons d'un Comité d'Approvisionnement responsable interfonctionnel dirigé par le vice-président d'ITW chargé de l'approvisionnement stratégique et de l'hygiène, de la sécurité et de la santé, qui rend compte au directeur financier d'ITW. Le Comité est composé de personnes travaillant dans les domaines de l'approvisionnement stratégique, de l'environnement, du droit, de l'audit interne, de l'informatique, de la conformité commerciale, de la communication d'entreprise et d'autres personnes sélectionnées qui se réunissent régulièrement pour discuter des pratiques d'approvisionnement responsable, y compris celles qui sont liées à l'esclavage moderne.

Gestion des connaissances et des formations. Notre personnel chargé de l'approvisionnement est formé à l'obligation d'agir de façon éthique et conformément au Code de conduite d'ITW. En outre, nous demandons à nos employés chargés de l'approvisionnement au niveau mondial, à ceux qui travaillent avec les fournisseurs et les clients sur les demandes relatives aux minerais de conflit, ainsi qu'aux membres de notre Comité d'Approvisionnement responsable, de suivre une formation spécifique sur l'esclavage moderne. L'objectif de cette formation est de sensibiliser nos professionnels de l'approvisionnement à l'esclavage moderne et de leur permettre de traiter les problèmes identifiés dans les chaînes d'approvisionnement de nos produits. Nous estimons que nos professionnels de l'approvisionnement qui ont reçu une formation sur les indicateurs relatifs à l'esclavage moderne sont mieux à même d'identifier et d'atténuer ces risques chez leurs fournisseurs respectifs. Nous suivons la participation des employés à cette formation afin de nous assurer que notre personnel d'approvisionnement suive ces cours. Nous hébergeons également un site Web interne qui contient cette formation et des supports supplémentaires à ce sujet.

Certifications des employés. Les employés sont tenus de certifier chaque année leur conformité au Code de Conduite d'ITW, qui comprend un engagement à respecter les lois relatives aux droits de l'homme, y compris celles qui interdisent l'esclavage moderne et le travail des enfants.

Évaluation de l'efficacité de nos actions. Nous utilisons les informations que nous recevons des audits et des mécanismes de réclamation pour comprendre la performance du travail d'ITW en matière de respect et de promotion des droits de l'homme et de conditions de travail décentes.

Efforts supplémentaires en matière de responsabilité sociale des entreprises

Pour plus d'informations sur nos efforts et nos réalisations en matière de responsabilité sociale des entreprises, consultez notre Rapport sur la durabilité, disponible sur itw.com/sustainability.

Approbation requise selon la Loi du Royaume-Uni sur l'esclavage moderne

Il est demandé à ITW Limited de préparer une déclaration conformément à la Loi du Royaume-Uni sur l'esclavage moderne. Uniquement à des fins de conformité avec la Loi du Royaume-Uni sur l'esclavage moderne, cette Déclaration a été approuvée par le conseil d'administration d'ITW Limited le 4 juin 2025 et signée par un administrateur de cette entité, comme indiqué ci-dessous.

/s/ Giles Hudson, Directeur 4 juin 2025

Il est demandé à MTS Systems Limited de préparer une déclaration conformément à la Loi du Royaume-Uni sur l'esclavage moderne. Uniquement à des fins de conformité avec la Loi du Royaume-Uni sur l'esclavage moderne, cette Déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de MTS Systems Limited le 4 juin 2025 et signée par un administrateur de cette entité, comme indiqué ci-dessous.

/s/ Sven Castle, Directeur 4 juin 2025

Exigences requises selon la Loi du Commonwealth d'Australie sur l'esclavage moderne

Il est demandé à ITW Holdings Australia L.P. de préparer une déclaration conformément à la Loi du Commonwealth d'Australie sur l'esclavage moderne. ITW Holdings Australia L.P. est une société en commandite détenue indirectement à 100 % par ITW et qui détient 100 % des participations dans ITW Australia Holdings Pty Ltd, une société à responsabilité limitée, qui détient à son tour 100 % des participations dans ITW Australia Pty Ltd. (« ITW Australia »), une société à responsabilité limitée ayant des activités à Dandenong South, Kawana, Melrose Park, Rocklea, Silverwater, Chirnside Park, Ingleburn et Wetherhill Park. ITW Holdings Australia L.P. a consulté chacune de ses sociétés contrôlées dans le cadre de l'élaboration de cette Déclaration. Aucune autre entité n'est soumise à la Loi du Commonwealth sur l'esclavage moderne pour la période de référence 2024. Au dimanche 31 décembre 2024, ITW employait environ 900 personnes en Australie.

ITW Holdings Australia L.P., par l'intermédiaire de sa filiale d'exploitation ITW Australia et de ses diverses divisions, exerce les activités suivantes : (i) fabrication et distribution de solutions et de services de fixation pour le marché de la construction ; (ii) distribution de machines et d'équipements pour le lavage et le nettoyage d'entrepôts, la cuisson et la préparation des aliments ; (iii) distribution d'équipements de test ; (iv) distribution d'équipements, de fournitures et d'accessoires de soudage ; (vi) la fabrication et la distribution de produits consommables de marque de qualité utilisés sur les marchés de l'industrie, de la consommation, de l'exploitation minière et de la construction ; et (vii) la fabrication et la distribution de produits du marché secondaire de l'automobile pour les marchés « Do It Yourself » (faites-le vous-même) et « Do It For Me » (faites-le pour moi).

Les chaînes d'approvisionnement d'ITW Australia s'occupent de l'achat de composants divers, notamment d'éléments de fixation, de pièces moulées en métal, de certains produits chimiques et de produits électroniques, pour ne citer que quelques exemples. Les domaines que nous avons identifiés comme présentant le risque le plus faible d'esclavage moderne comprennent les opérations locales menées par le personnel directement employé par les entreprises d'ITW Australia. Nous pensons que les risques d'esclavage moderne dans nos entreprises d'ITW Australia sont faibles étant donné la nature de nos activités et de notre main-d'œuvre couplée à nos politiques, à nos procédures internes et à nos valeurs fondamentales fortes. Le domaine de risque le plus élevé d'ITW Australia est lié à ses chaînes d'approvisionnement (par ex. l'utilisation de maind'œuvre temporaire par les chaînes d'approvisionnement et les risques dans les niveaux supérieurs des chaînes d'approvisionnement dont nous pouvons être éloignés de plusieurs niveaux). Lorsque nous avons identifié des risques inhérents aux fournisseurs, nous avons établi des procédures et nous avons œuvré dans l'esprit d'une amélioration continue pour atténuer les risques de contribuer ou d'être liés directement à l'esclavage moderne dans nos chaînes d'approvisionnement. Nous nous efforçons de traiter ces risques par le biais des politiques, procédures (telles que des audits, des conditions contractuelles, des certifications des fournisseurs et des mécanismes de réclamation) et autres mesures décrites plus haut dans cette Déclaration. Enfin, dans le cadre de notre processus continu et évolutif, nous continuons à réfléchir à la meilleure façon de soutenir et d'améliorer notre cadre et nos processus afin d'identifier et de répondre aux risques d'esclavage moderne dans nos chaînes d'approvisionnement et d'évaluer l'efficacité de notre programme.

Uniquement à des fins de conformité avec la Loi du Commonwealth sur l'esclavage moderne, cette Déclaration a été approuvée par ITW UK, le Partenaire général d'ITW Holdings Australia L.P., le 4 juin 2025 et signée par un administrateur de cette entité, comme indiqué ci-dessous. ITW Holdings Australia L.P. a consulté ses filiales dans le cadre de la préparation de cette Déclaration.

ITW UK en qualité de Partenaire général d'ITW Holdings Australia L.P.

/s/ Giles Hudson, Directeur 4 juin 2025

Approbation de la Loi norvégienne sur la transparence

Il est demandé à ITW Construction Products AS de préparer une déclaration conformément à la Loi norvégienne sur la transparence. ITW Construction Products AS est une société à responsabilité limitée détenue à 100 % par ITW Gamma Sàrl, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, jusqu'au 31 décembre 2024. (La propriété d'ITW Construction Products AS est passée d'ITW Gamma Sàrl à ITW Participations S.à rl, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, à compter du 1er janvier 2025.) Toutes les participations dans ITW Gamma Sàrl sont détenues indirectement par Illinois Tool Works Inc., une société du Delaware. Au 31 décembre 2024, ITW Construction Products AS comptait 9 employés en Norvège. ITW Construction Products AS est une société commerciale qui fournit des outils et des consommables au marché de la construction par l'intermédiaire de magasins de gros dans toute la Norvège. L'entreprise exporte très peu vers la Pologne (moins de 1 % de son chiffre d'affaires).

Les risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement de travail d'ITW Construction Products AS reflètent ceux d'ITW et sont abordés précédemment dans la présente Déclaration. Les politiques et les mesures décrites précédemment dans cette Déclaration qu'ITW a prises pour évaluer et traiter les risques liés aux droits de l'homme et garantir des conditions de travail décentes s'appliquent à ITW Construction Products AS.

Uniquement à des fins de conformité avec la Loi norvégienne sur la transparence, cette Déclaration a été approuvée par le conseil d'administration d'ITW Limited le 4 juin 2025 et signée par un administrateur de cette entité, comme indiqué ci-dessous.

/s/ Larissa Witt, Directeur 4 juin 2025

/s/ Manoela Fry, Directeur 4 juin 2025

/s/ Amel Tursunovic, Directeur 4 juin 2025

Approbation de la loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et sur le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

ITW Canada Inc. est tenue de préparer un rapport conformément à la loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et sur le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi canadienne »). ITW Canada Inc. est une société détenue à 100 % par ITW Gamma Sàrl, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, jusqu'au 31 décembre 2024. (La propriété d'ITW Canada Inc. est passée d'ITW Gamma Sàrl à ITW Participations S.à rl, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, à compter du 1er janvier 2025.) Illinois Tool Works Inc. (« ITW »), une société du Delaware, détenait indirectement 100 % des participations d'ITW Gamma Sàrl au 31 décembre 2024. ITW Canada Inc. est composée de plusieurs unités commerciales autonomes (divisions) qui opèrent en tant que fabricants et/ou distributeurs dans les secteurs de la construction, des produits spécialisés, de l'équipement alimentaire, des polymères, des fluides et du soudage. Les divisions opérationnelles d'ITW Canada Inc. sont ITW Laminations, Hobart Food Equipment Group (ventes et services), Owen Sound (nettoyeurs d'entrepôts), ITW Construction Products, Permatex Canada et Tregaskiss. Ensemble, ces divisions emploient environ 535 personnes au Canada.

La chaîne d'approvisionnement d'ITW, y compris celle d'ITW Canada Inc., est abordée précédemment dans la présente Déclaration. Les politiques et procédures utilisées par ITW pour évaluer, atténuer et gérer les risques de travail forcé et de travail des enfants, telles que décrites précédemment dans la présente Déclaration, s'appliquent à ITW Canada Inc.

Aux seules fins de conformité avec la Loi canadienne, cette Déclaration a été approuvée conformément au sous-paragraphe 11(4)(b)(i) de la Loi canadienne par le conseil d'administration d'ITW Canada Inc.

Conformément aux exigences de la loi canadienne, et en particulier de son Article 11, j'atteste, en ma qualité de Directeur, que j'ai examiné les informations contenues dans la présente Déclaration pour le compte de l'organe directeur d'ITW Canada Inc. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans la présente déclaration sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la loi canadienne, pour l'année de déclaration se terminant le 31 décembre 2024.

Stephen Tabb Directeur 29 mai 2025

/s/ Stephen Tabb
J'ai le pouvoir d'engager ITW Canada Inc.